

HONORAIRES APPLICABLES
Au 1^{er} janvier 2022

TRANSACTIONS

PRIX DE VENTE

HONORAIRES TTC

Jusqu'à 20 000 €

Forfait 2.000,00 €

De 20 001 à 100 000 €

9 % du prix de vente TTC

De 100 001 à 200 000 €

8 % du prix de vente TTC

De 200 001 à 300 000 €

7% du prix de vente TTC

De 300 001 à 400 000 €

6% du prix de vente TTC

Plus de 400.000 €

5 % du prix de vente TTC

Les honoraires sont à la charge du vendeur.

LOCATIONS

- **HABITATIONS**

- Visite, constitution du dossier et rédaction du bail : 8,00 € TTC du m² pour chaque partie
- Rédaction du bail (Candidat locataire trouvé directement par le propriétaire) :
 - Forfait 150,00 € TTC pour chaque partie
- Etats des lieux (Entrée) : 2,00 € TTC du m² pour le locataire
- Etats des lieux (Entrée + sortie) : 2,00 € TTC du m² pour le propriétaire

- **COMMERCIALES**

18,00 % TTC des loyers annuels HT hors charges à la charge du preneur seul

- **RENOUVELLEMENT BAIL COMMERCIAL**

9,00 % TTC des loyers annuels HT hors charges à la charge du preneur seul

- **HONORAIRES DE GESTION**

8.40 % TTC sur le total des encaissements

HONORAIRES SYNDIC – GESTION COURANTE

De 01 à 15 lots

4.200,00 €uros TTC

De 16 à 30 lots

280,00 €uros TTC par lot

De 31 à 80 lots

270,00 €uros TTC par lot

Plus de 80 lots et immeubles neufs

260,00 €uros TTC par lot

Frais de Copie Noir et Blanc

0,18 €uros TTC la page

Frais de Copie Couleur

0,38 €uros TTC la page

Taux de TVA en VIGUEUR : 20 %